



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/10/2020

## DELIBERATION n°2020-61

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Blandine CARATY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Cession des parcelles E n°388 et E n°389 affectées à la trésorerie

Monsieur le Maire indique avoir reçu le Directeur Départemental des Finances Publiques qui lui a indiqué que la trésorerie de Tournay fermerait en 2021. Le Conseil municipal rappelle son attachement aux services publics et ne souhaite pas que la trésorerie ferme. Toutefois, la fermeture de la trésorerie peut être une opportunité que la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros porte un projet de création de Maison France Services en rénovant son siège actuel situé 15 place d'Astarac et transfère son siège dans les locaux de l'actuelle trésorerie. Cette opération permettrait ainsi d'apporter des services supplémentaires aux tournayais (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec les voix contre de Madame Dominique ARNE, Monsieur Francis ARTIGUE, Madame Marie MAURY et Monsieur Pierre SEUBE et les abstentions de Monsieur Jérôme ARTIGUE, Madame Céline FAGET et Monsieur Roger SETAU décide :

1. D'accepter la cession des parcelles E N°388 et E n°389 affectés actuellement à la trésorerie à la communauté de communes des coteaux du Val d'Arros
2. De fixer le prix de la cession à 190 000 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 25 novembre 2020,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/10/2020

## DELIBERATION n°2020-62

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Blandine CARATY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Pôle Santé de l'Arros – Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de création du Pôle santé de l'Arros impasse de la gare, à côté de la Halle Georges Mignonac. Le montant des travaux est estimé à 750 000 € HT pour 4 médecins, un espace de télé-médecine, un espace paramédical ainsi que des espaces techniques et mutualisés pour un total de 350 m<sup>2</sup> + 25 m<sup>2</sup> de voies et accès. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre LEJEUNE-MOUREAUX Architectes et SETES pour un montant de 39 750 € HT soit 5,3 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. De choisir LEJEUNE-MOUREAUX Architectes et SETES comme maître d'œuvre pour le Pôle Santé de l'Arros.
2. D'accepter la proposition d'honoraires pour un montant de 39 750 € HT
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 25 novembre 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/10/2020

## DELIBERATION n°2020-63

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Blandine CARATY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

### Modification de la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 24 novembre 2020,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent de 30h hebdomadaires à 35h hebdomadaires suite à une réorganisation des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

1. La suppression, à compter du 1er janvier 2021, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial
2. La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 25 novembre 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/10/2020

## DELIBERATION n°2020-64

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Blandine CARATY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

## Taxes et produits irrécouvrables 2020

Le comptable public expose aux membres du Conseil municipal qu'il n'a pas pu recouvrer les titres cotes ou produits portés sur l'état ci-dessous. Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

	Sommes non recouvrées
2015	45,25 €
2016	232,00 €
2017	969,00 €
2018	157,73 €
2019	21,50 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 425,48 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accorder décharge au comptable de 1 425,48 € pour les exercices 2015 à 2019.

Fait et délibéré le 25 novembre 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 20/11/2020

Date d'affichage : 27/10/2020

## DELIBERATION n°2020-65

### SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Blandine CARATY

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

## Subventions aux associations 2020-5

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Bleuets de France : 50 €

Fait et délibéré le 25 novembre 2020,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE